

# **PRIX LITTÉRAIRES 2018 DE L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS BRETONS**

## ***PRIZ PER JAKEZ HELIAS – e brezhoneg***

**Ouvrage en breton**

**Dotation : 500 €**

## ***PRIZ DE GALLO***

**Dotation : 500 €**

Ces prix littéraires sont ouverts à tout auteur de langue bretonne ou langue galloise de plus de 18 ans. Ils honoreront avant tout une qualité d'écriture, une force stylistique, ainsi qu'une singularité thématique.

Ce concours s'adresse également aux éditeurs qui souhaitent promouvoir leur(s) auteur(s).

## ***Modalités de participation***

Peuvent concourir tous les ouvrages correspondant aux critères de sélection des prix en références ci-dessus, avec pour condition formelle :

**publication entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017**

Ils doivent obligatoirement comporter un ISBN.

Les candidats devront dans un premier temps, expédier **un exemplaire original** de leur ouvrage aux responsables, dont coordonnées ci-dessous, **avant le 30 avril 2018**.

## ***Priz Per Jakez Helias, e brezhoneg***

***Evelyne Pernel***

***3, rue Ker Arzur***

***22700 – PERROS-GUIREC***

-----

## ***Prix de gallo***

***Francis Lepioufle***

***1, Le Rocher***

***22600 – LOUDÉAC***

1) Chaque ouvrage sera **uniquement** accompagné du bulletin de participation à imprimer (aucun bulletin scanné et transmis par mail ne sera accepté), daté et signé. Devront figurer le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur, les références éditoriales, les coordonnées téléphoniques ainsi que l'adresse mail du candidat.

Aucun article de presse ou autre forme de présentation élogieuse de l'ouvrage ne sera pris en considération par le jury.

2) Il ne pourra être proposé qu'un seul ouvrage par auteur.

3) Un ouvrage présenté à la session précédente ne pourra être admis à concourir une nouvelle fois.

4) **Un lauréat devra observer un délai de 5 ans** avant de pouvoir présenter un nouvel ouvrage dans la catégorie pour laquelle il a été primé.

5) Les traductions d'ouvrages et les rééditions ne peuvent concourir.

6) Les ouvrages sous forme numérique ou audio ne sont pas acceptés.

7) Les ouvrages devront être rédigés en langue bretonne ou galloise.

8) Les ouvrages ne seront pas retournés à leurs auteurs ou à défaut aux éditeurs.

9) La participation aux « Prix littéraires » est interdite aux membres du jury et à leur entourage immédiat.

10) Le fait de participer à ce concours implique la pleine acceptation de ces clauses et des décisions prises par le jury.

11) Les auteurs désirant participer, devront le faire en plein accord avec l'éditeur de l'ouvrage présenté.

12) Chaque catégorie de prix est également ouverte aux éditeurs remplissant les mêmes conditions de participation.

13) Un accusé de réception de l'ouvrage adressé en présélection sera adressé au candidat (uniquement par mail).

## ***Le Jury***

Le ou la responsable du jury présélectionnera une dizaine d'ouvrages maximum par catégorie et ce, **avant le 31 mai 2018**.

Les présélectionnés seront invités à faire parvenir un exemplaire de leur ouvrage à chacun des trois membres du jury de sa catégorie, dont les coordonnées leur seront communiquées, **avant le 30 juin 2018**.

Dans le même envoi, ils joindront de nouveau un bulletin de participation.

La délibération du jury final, en concertation avec le ou la responsable du jury ayant également droit de vote, aura lieu **le 15 septembre au plus tard**. Les candidats seront ensuite personnellement informés du verdict les concernant courant octobre.

Le jury final retiendra 3 nominés dont un lauréat qui sera dévoilé de manière officielle le jour de la cérémonie de remise du prix littéraire.

Un mail informera chaque nominé. Le nominé devra confirmer sa présence (ou celle d'un représentant légal) dans un délai maximum de 15 jours à réception du mail, et il sera tenu d'observer la confidentialité du verdict. À défaut, cette place sera attribuée au candidat suivant selon l'ordre du classement.

La remise des prix est en principe fixée courant novembre. Tout auteur ayant présenté un ouvrage pour ledit concours sera aimablement convié à y participer.

À l'issue de la remise des prix, les lauréats de l'année pourront bénéficier d'un temps de dédicace de leur ouvrage dans un espace qui leur sera réservé.

Les ouvrages finalistes et présélectionnés figureront sur le site de l'AEB [www.ecrivainsbretons.org](http://www.ecrivainsbretons.org) dans la rubrique « Prix littéraires » de l'année de session.

Les photos prises lors de la cérémonie de remise des prix pourront être exploitées au seul bénéfice de l'AEB sans que personne ne puisse s'y opposer. Elles seront mises en ligne ainsi que tout article de presse relatant l'évènement.



## **BULLETIN DE PARTICIPATION CI-DESSOUS**



**BULLETIN DE PARTICIPATION\***  
**PRIZ PER JAKEZ HELIAS – e brezhoneg**  
**PRIX DE GALLO**  
*Rayer la mention inutile*

NOM :

PRÉNOM :

PSEUDONYME S'IL Y A LIEU :

Date de naissance :

ADRESSE POSTALE :

Tél Fixe :

Tél Portable :

e-mail (**en caractères bien lisibles**) :

TITRE DE L'OUVRAGE PRÉSENTÉ :

NOM DE L'ÉDITEUR :

N° ISBN :

DATE DE PARUTION ([toute réédition est formellement exclue](#)) :

Comment avez-vous connu les prix littéraires AEB :

« Ma participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement établi sur le site de l'AEB, ainsi que des décisions du jury qui seront sans appel, ceci en accord avec mon éditeur.

Je certifie sur l'honneur que l'ouvrage en candidature n'est pas une réédition ».

Date :

Signature :